

Programmes d'EPS malmenés !

[Consulter le texte officiel ICI](#)

Nous avons déjà dénoncé les méthodes de travail sur les programmes disciplinaires. Au Conseil Supérieur de l'Éducation, l'ensemble de syndicats s'est exprimé fortement sur ce sujet et le SNEP, avec d'autres syndicats de la FSU, a même quitté le deuxième jour la réunion pour protester. [Vous trouverez sur le site tous les éléments d'information.](#)

Mais les organisations représentatives ont aussi comme fonction de proposer des amendements aux textes proposés. Las, les textes (pas seulement en EPS) ont été publiés sans aucune modification : 4 jours de travail dans les différentes instances, des réunions... pour rien. C'est dire l'intérêt que porte le ministère à la qualité des textes qu'il signe et aux instances démocratiques.

Pour l'EPS la situation est problématique. Après avoir subi un texte pour le collège qui prive la discipline de toute « matière » concrète, au profit de grandes généralités inutiles pour construire un enseignement, on pouvait espérer mieux pour le lycée qui est le lieu de l'approfondissement. Nous avons donc désormais un texte similaire, à deux différences près : la liste d'APSA, absente du programme collège, et la présence ici « d'éléments prioritaires » pour atteindre les attendus, qui donnent quelques repères et un peu de consistance. Mais ça reste light malgré tout.

Le texte de l'enseignement commun

La classification reste celle qu'on subit depuis une dizaine d'année : 5 champs d'apprentissage qui continuent à mélanger la danse et la gymnastique, les sports de raquettes et les sports collectifs etc. On pouvait espérer mieux, mais comme nous l'a dit un Inspecteur Général lors d'une audience : c'est politique !

La liste d'APSA bouge, pour des raisons totalement opaques et indéterminées. Ça par contre, ça ne change pas. On retrouve ainsi les « courses, sauts, lancers » génériques en athlétisme qui avaient disparus dans les précédents textes au profit de disciplines spécifiques (pentabond, 3X500, etc.). Exit donc. Pourquoi pas ! Mais pourquoi ? Le yoga entre. Pourquoi pas, mais pourquoi ? Etc.

Enfin, les enseignants demandent depuis 2010 -date des précédents programmes- un allègement des contraintes de programmation. Un est obtenu : celui concernant l'ex CP5 (désormais CA5). Le texte dit désormais : « Une attention particulière sera portée au champ d'apprentissage n°5 qui n'est pas proposé au collège et qui nécessitera un temps long d'apprentissage pour atteindre les attendus de fin de lycée ». C'est une bonne chose car l'obligation des 2 cycles imposés précédemment contraignait terriblement les programmations.

Mais par ailleurs une autre contrainte est ajoutée, en classe de seconde : « Au cours de l'année de seconde, compte tenu de la diversité des parcours de formation au collège et de l'hétérogénéité des publics scolaires, **les élèves doivent être engagés dans un processus de création artistique** ». Passons rapidement sur la formule : compte tenu de la diversité des parcours et l'hétérogénéité... qui peut être invoquée tout au long de la scolarité pour

justifier tout et n'importe quoi, mais gageons que nous allons avoir droit à quantité d'interprétations sur la contrainte réelle et surtout sur les APSA qui permettront de valider cet engagement. En attendant, les programmes s'appliquant dès la rentrée prochaine, on jette l'ensemble des enseignant-es de lycée dans une obligation pour laquelle personne n'est préparé. Nous demandons d'ores et déjà que la mesure ne s'applique pas pour, a minima, avoir une année pour se former, pour celles et ceux qui ne le sont pas. On n'a pas fini d'en parler...

Pour le reste, c'est-à-dire la partie générale du texte, on voit apparaître un nouvel objectif : savoir s'entraîner. L'objectif de 2010 : savoir gérer sa vie physique, se scinde en deux, l'un sur la santé l'autre « exercer sa responsabilité individuelle et au sein d'un collectif ». Au total donc cinq objectifs généraux ! Inflation...

Au titre des satisfactions, il y a en peu, autant les signaler :

- un paragraphe renforce le rôle de concepteur de l'enseignant et la liberté pédagogique de l'équipe. C'est une bonne chose car vous allez pouvoir utiliser les programmes proposés par le SNEP (disponibles probablement début juin) sans aucun souci !
- Un paragraphe sur l'AS et un sur les installations. Ça n'engage à rien mais ça montre le souci et l'intérêt.

Les conditions institutionnelles ne sont plus réunies pour produire des textes de qualité

La gestion du dossier par le ministère est catastrophique pour les disciplines (dont la nôtre évidemment) et méprisant pour les personnes qui, à un titre ou un autre, ont travaillé sur le sujet. Pour les disciplines, c'est un traitement qui montre à quel point on se fiche éperdument du contenu de ce qui s'enseigne. La réussite, l'intérêt, les besoins de connaissance, l'évolution des pratiques... Tout ça est balayé au profit d'une gestion de surface. Pour le reste c'est un déni de démocratie. Pour l'EPS on avait vécu ça en 2015, avant tout le monde puisque la situation dans laquelle nous avons été est similaire à ce qui vient de se passer : un groupe d'experts a travaillé avec le CSP, et leur travail a été purement et simplement effacé.

Nous affirmons qu'aujourd'hui il n'y a plus le minimum nécessaire en termes de visée politique, de moyens, de ressources humaines pour qu'un travail sérieux puisse se faire. C'est la raison pour laquelle le SNEP s'engage à produire un programme dans le cadre d'un travail collaboratif avec la profession. Nous avons déjà commencé ce processus avec le collègue, nous allons le continuer. Car un des problèmes majeurs auquel nous sommes désormais confrontés, c'est le manque de repères communs et de cadre national. L'EPS, avec ses programmes, avait cherché à produire des normes. Il a eu des excès, comme les programmes de 2010 par exemple, qui ont abouti plus à une « normalisation » et des contraintes exagérées, couplées à celles du Bac. Mais nous sombrons depuis 2015 dans l'excès inverse.

Il nous faut recréer du commun, des repères communs, non en termes « pédagogiques » mais en termes de contenus à enseigner, et donc à faire acquérir à tous et toutes.

Tout au long de notre histoire disciplinaire et professionnelle, nous avons su faire en sorte que malgré tout, et malgré notamment les déficiences de l'institution, nous puissions garder

des exigences à la hauteur des enjeux : après tout, toute la société passe à l'école et près de 80% jusqu'au Bac !

Suivez le travail du SNEP, en participant aux stages proposés dans vos académies, en expérimentant les programmes lorsqu'ils seront disponibles...